

Date de mise en ligne : **18 JUL. 2023****Arrêté n°2023_217****PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A COMPTER DU 12 JUILLET 2023****Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,**

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1690 du 29 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1^{ère} classe,
- Vu l'arrêté n° 2020_292 du 28 juillet 2020 de Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant suspension du décompte d'inscription sur les listes d'aptitude,
- Vu l'arrêté n° 2021_303 du 20 août 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant ouverture d'un concours externe et d'un concours interne sur épreuves d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au titre de la session 2022,
- Vu les listes d'admission dressées par le jury des concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en date du 18 décembre 2020,
- Vu les listes d'admission dressées par le jury des concours externe et interne d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en date du 13 juin 2022,
- Vu la liste d'aptitude mentionnée à l'article 10 du décret n° 2007-109 précité,
- Vu l'arrêté n°2022_277 du 5 juillet 2022 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant mise à jour de la liste d'aptitude à l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 5 juillet 2022,
- Considérant les nominations intervenues depuis le 5 juillet 2022 et les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude précitée,
- Considérant qu'il convient de radier les personnes n'ayant pas fait part de leur souhait d'être maintenues sur cette liste d'aptitude,
- Considérant qu'il convient de radier les lauréats arrivés au terme de leur inscription,

ARRETE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude à l'emploi d'**ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE** est mise à jour au 12 juillet 2023 comme suit par ordre alphabétique :

BALOSETTI Lucrèce

CABARTIER Mélanie

BARAT-LELOUP Sandrine

COLIN Céline

BEAUFILS Léa

DA COSTA Anna

BLEUSE Pauline

DIDON Stéphanie

123

ESBS JUL 31

- | | |
|-------------------|--------------------|
| DOREMUS Amélie | MAMPEY Amélie |
| FOURCART Valentin | MARTIN Isabelle |
| HUDREAUX Anaïs | MURRU Anne-Camille |
| KIK Vincent | PETOT Muriel |
| LAMBERT Prescilia | RECZKOWICZ Manon |
| LEMOINE Muriel | TOUSSAINT Guilaine |

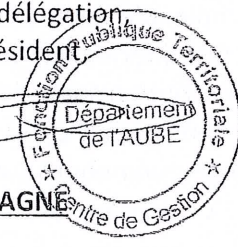
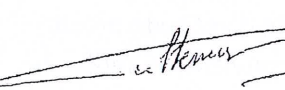
ARTICLE 2 - Le Président du Centre de Gestion de l'Aube certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 - La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète de l'Aube et publié sur le site internet www.cdg10.fr,
- communiqué à l'ensemble des Centres de Gestion en vertu de l'article 22 du décret n° 2013-593 susmentionné.

Fait à SAINT SAVINE, le 12 juillet 2023

Pour le Président, par délégation
Le Premier Vice-Président



Philippe DALLEMAGNE

IMPORTANT : toute nomination de personne inscrite sur cette liste doit faire l'objet d'une information ponctuelle auprès du Président du Centre de Gestion.

Accusé de réception en préfecture
019-28100028-20230712-2023_217-AR
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023